



DECLARATION DES PERFORMANCES

SK_P4 CTB-S_CPR-161_2019

1. Code d'identification du produit type :

SWISS KRONO P4 CTB-S

2. Numéro de type, de lot ou de série permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Date de production (jour, mois, année) et numéro d'Ordre de Fabrication (OF) indiqués sur l'étiquette du paquet

3. Usage(s) prévu(s), conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Usage intérieur en milieu sec en tant que composant structurel
Usage en tant que platelage structurel de plancher sur supports**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**SWISS KRONO S.A.S.
Route de Cerdon
45600 SULLY-SUR-LOIRE
FRANCE**

5. Adresse de contact du mandataire :

Non applicable

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances conformément à l'annexe V :

Système 2+

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié FCBA – Allée de Boutaut 33000 BORDEAUX France – numéro 0380 – a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ainsi que la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré l'attestation du maintien de la conformité numéro 0380-CPR-161.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances					Spécification technique harmonisée
1	Résistance en flexion N/mm^2	Epaisseur (mm)					NF EN 13986:2004 +A1:2015
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		16	15	13	11	9	
2	Module d'élasticité N/mm^2	Epaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		2 300		2 050	1 850	1 500	
3	Qualité du collage	NA					
4	Cohésion interne (résistance en traction) N/mm^2	Epaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		0,40	0,35	0,30	0,25	0,20	
5	Durabilité (gonflement en épaisseur après 24h) %	Epaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		≤ 16	≤ 15		≤ 14		
6	Durabilité (résistance à l'humidité)	NA					
7	Dégagement de formaldéhyde	Classe E1					
8	Réaction au feu ^f <i>Pour une densité minimale de 600 kg/m³</i>	Classe (hors plancher) ^e		Classe (plancher) ^h			
	Sans lame d'air à l'arrière du panneau ^{ab} <i>Pour une épaisseur minimale de 9 mm</i>	D-s2,d0		D _{fi} ,s1			
	Avec lame d'air fermée ou ouverte ≤ 22mm à l'arrière du panneau ^c <i>Pour une épaisseur minimale de 9 mm</i>	D-s2,d2		-			
	Avec lame d'air fermée à l'arrière du panneau ^d <i>Pour une épaisseur minimale de 15 mm</i>	D-s2,d0		D _{fi} ,s1			
	Avec lame d'air ouverte à l'arrière du panneau ^d <i>Pour une épaisseur minimale de 18 mm</i>	D-s2,d0		D _{fi} ,s1			
	Sans restriction	E		E _{fi}			
9	Perméabilité à la vapeur d'eau μ <i>pour une densité moyenne de 600 kg/m³</i>	15 en coupelle humide 50 en coupelle sèche					

^a Monté, sans lame d'air, directement sur un support constitué par un produit de classe A1 ou A2-s1,d0 ayant une masse volumique minimale de 10 kg/m³, ou au minimum par un produit de classe D-s2,d2 ayant une masse volumique minimale de 400 kg/m³

^b Un support de matériau isolant à base de cellulose de classe E au minimum peut être inclus s'il est monté directement sur le panneau, hormis pour les planchers

^c Monté avec une lame d'air à l'arrière. Le revers de la cavité doit être constitué d'un produit de classe A2-s1,d0 au minimum ayant une masse volumique minimale de 10 kg/m³

^d Monté avec une lame d'air à l'arrière. Le revers de la cavité doit être constitué d'un produit de classe D-s2,d2 au minimum ayant une masse volumique minimale de 400 kg/m³

^f Un écran pare-vapeur ayant une épaisseur maximale de 0,4 mm et une masse volumique de 200 g/m² peut être monté entre le panneau et un substrat s'il n'y a pas de lame d'air entre eux

^g Classe prévue dans le Tableau 1 de l'Annexe à la Décision de la Commission 2000/147/CE

^h Classe prévue dans le Tableau 2 de l'Annexe à la Décision de la Commission 2000/147/CE

Caractéristiques essentielles		Performances			Spécification technique harmonisée
10	Isolation aux bruits aériens <i>dB</i> pour les fréquences de 1 kHz à 3 kHz	Epaisseur (mm)			
		19-22 mm			
		29			
11	Absorption acoustique α <i>dB</i>	0,10 de 250 Hz à 500 Hz 0,25 de 1 000 Hz à 2 000 Hz			NF EN 13986:2004+ A1:2015
12	Conductivité thermique λ <i>W/(m.K)</i> pour une densité moyenne de 660 <i>kg/m³</i>	0,13			
13	Rigidité et résistance pour usage structurel <i>N/mm²</i>	Résistance caractéristique			
		Epaisseur (mm)	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	
		pour une densité moyenne en <i>kg/m³</i>	600	550	
		Flexion f_m	12,5	10,8	
		Compression f_c	11,1	9,6	
		Traction f_t	7,9	6,9	
		Rigidité moyenne			
Epaisseur (mm)	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25			
Flexion E_m	2 900	2 700			
Compression, Traction E_c, E_t	1 700	1 600			
14	Résistance au choc pour usage structurel	NPD			
15	Résistance et rigidité sous charge concentrée pour usage structurel (Raideur moyenne) <i>N/mm</i>	Raideur moyenne apparente R_{mean}			
		Entraxe/Epaisseur (mm)	19	22	
		400	715	1029	
		500	474	802	
		600	354	530	
16	Durabilité mécanique k_{mod} et k_{def}	k_{mod} selon la classe de durée de chargement		Classe de service 1	
		Permanente		0,3	
		Long terme		0,45	
		Moyen terme		0,65	
		Court terme		0,85	
		Instantanée		1,1	
		k_{def}	2,25		
17	Durabilité biologique	Classe d'emploi 1			
18	Teneur en pentachlorophénol <i>ppm</i>	PCP ≤ 5			
19	Portance locale	cf. NF EN 1995-1-1			

NA = Non Applicable

NPD = Performance Non Déterminée

Tolérances générales		
Tolérances en longueur et largeur	± 5 mm	EN 324-1
Tolérance en épaisseur (poncée)	± 0,3 mm	
Tolérance de rectitude des bords	1,5 mm/m	EN 324-2
Tolérance d'équerrage	2 mm/m	
Teneur en humidité (départ usine)	5 – 13 %	EN 322
Tolérance de la masse volumique moyenne à l'intérieur d'un panneau	± 10 %	EN 323

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Fait à Sully-sur-Loire, le 2 janvier 2019, pour le fabricant et en son nom par :



Vincent ADAM
Président

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380 - CPR - 161

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le(s) produit(s) :

SWISS KRONO P4 CTB-S

Description produit :

Pour usage structurel

Panneau de particules P4 conforme à la norme EN 312 pour utilisation en milieu sec

Produit par : **SWISS KRONO SAS**

Fabriqué dans l'usine située : **45600 SULLY SUR LOIRE**

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF EN 13986 : 2004 + A1 : 2015** sont appliquées.

Ce certificat est délivré pour la première fois le **27/11/2013** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.

cofrac



ACCREDITATION N° 5-0011
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois -- Construction, Ameublement

Pour FCBA,

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
NOCQUET

Délivré à CHAMPS-SUR-MARNE, 21/06/2014
N° 161/2014-FR/4

Annule et remplace le n° 161/2014-FR/3

28 JUIN 2019

Bordeaux, le 25/06/2019

SWISS KRONO

SWISS KRONO SAS
Route de Cerdon
45600 SULLY SUR LOIRE

A l'attention de Monsieur **BONOMELLI**

N/Réf. : IBC-CERT/MBu/CCa – 19/0617

Objet : Attestation du maintien de la conformité Système 2+ – 0380-CPR-161

Monsieur,

FCBA, en tant qu'organisme certificateur notifié au titre du Règlement des Produits de Construction, a réalisé le **12/06/2019**, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine dans votre établissement.

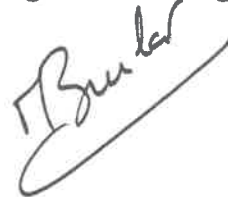
Cet audit a permis d'établir la conformité du contrôle de la production en usine que vous avez mis en place, aux exigences décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF 13986 - 2004 + A1 : 2015**.

Cette attestation fait référence au certificat de constance des performances **161/2014-FR/4**.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information si vous le souhaitez.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Chargé du Marquage CE



Siège social

10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Bordeaux, le 25/06/2019

SWISS KRONO SAS
Route de Cerdon
45600 SULLY SUR LOIRE

To the attention of Monsieur BONOMELLI

Ref. No.: IBC-CERT/MBu/CCa – 19/0617

Object: Certificate of conformity conservation - System 2+ – 0380-CPR-161

Dear Monsieur,

FCBA, as certifying body, gives notice that in the context of the Construction Product Regulations, on **12/06/2019**, a permanent evaluation and assessment of the factory production control in your establishment was completed.

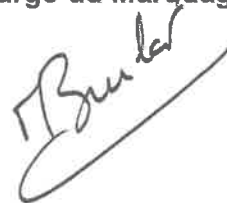
This audit enabled the verification of the conformity of the factory production control that you put into place, within the requirements defined in the NF referenced **13986 - 2004 + A1 : 2015** harmonised technical specifications.

This certificate refers to the certificate of performance consistency **161/2014-GB/4**.

We remain at your disposal for any additional information if required.

Sincerely,

Le Chargé du Marquage CE



Siège social

10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903